



# FICHE D'INSCRIPTION

## OCTOBRE NOVEMBRE 2018 ANTIBES



Cette fiche est à retourner par mail : [ecoledevoile@sr-antibes.fr](mailto:ecoledevoile@sr-antibes.fr)

**OBLIGATOIREMENT** pour vérifier les disponibilités et faire une réservation.

Pour un règlement par chèque, elle sera ensuite à envoyer accompagnée de ce règlement par courrier :  
Société des Régates d'Antibes, Ecole de voile, Quai du Fort Carré - Port Vauban, 06600 ANTIBES

**Nos stages se déroulent dans la baie de la Salis au départ de la base Salis, Bd James Wyllie :**

AFIN D'EVITER LES ERREURS, VEUILLEZ REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES CAPITALES.

**Coordonnées du Pratiquant :** Prénom : ..... Nom : ..... Né(e) : ...../...../.....  
Fille :  Garçon :

**Vos coordonnées :** Prénom : ..... Nom de famille : .....

**Adresse :** .....  
..... Code postal : ..... Ville : .....

**Numéro de téléphone :** ..... **E-mail :** .....

### AUTORISATIONS PARENTALES (conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978)

Je soussigné(e), (nom et prénom)....., tuteur légal ou responsable de l'inscrit :

- reconnais avoir lu et accepte l'ensemble des conditions générales de vente de la S.R.A. Oui
- Autorise la SRA à prendre toute mesure en cas d'accident, y compris l'hospitalisation. Oui  / Non

### NOS STAGES :

	SUPPORT	Âge De Pratique	Niveau MINIMUM Requis *	Horaires De Pratique	TARIFS **	VOTRE CHOIX
DU 22/10/2018	OPTIMIST	DE 7 À 10 ANS	DEBUTANT	de 10h À 12h30	160 €	<input type="checkbox"/>
AU 26/10/2018	CATAMARAN	DE 10 À 15 ANS	DEBUTANT	de 14h À 16h30	160 €	<input type="checkbox"/>
DU 29/10/2018	OPTIMIST	DE 7 À 10 ANS	DEBUTANT	de 10h À 12h30	140 €	<input type="checkbox"/>
AU 02/11/2018 (EXEPTE LE 01/11/2018)	CATAMARAN	DE 10 À 15 ANS	DEBUTANT	de 14h À 16h30	140 €	<input type="checkbox"/>

### SEMAINE(S) SOUHAITÉE(S) :

DU ..... AU..... DU ..... AU.....

- \* : l'école de voile se réserve le droit de changer l'élève de groupe sans préavis, si les conditions requises ne sont pas remplies.  
\*\* : tarifs assurance incluse. Une remise est accordée à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de pratique, nous consulter pour le montant.

Fait à ..... Le ..... / ...../20.....

Signature précédée de la mention  
« Lu et Approuvé »

Merci de lire attentivement les Conditions Générales de Vente (C.G.V.) →

# **Conditions Générales de Ventes de la Société des Régates d'Antibes pour les stages de voile organisés au sein de l'école de voile**

## ***Information réglementaire - Article L 321-4 du code du sport***

Tous les stages organisés par l'école de voile de la Société des Régates d'Antibes se déroulent du lundi au vendredi (inclus) sauf cas exceptionnel précisé à la réservation. Le client s'engage pour TOUTES les demi-journées de pratique prévues à l'origine du stage.

**Le pratiquant, représenté par lui-même s'il est majeur ou son représentant légal doit IMPÉRATIVEMENT remplir les conditions citées dans les points I., II, III, IV, V et VI pour pouvoir subir un enseignement au sein de la Société des Régates d'Antibes.**

### ***I. Règlement intérieur***

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association.  
Il est affiché dans l'école de voile et mis à disposition sur simple demande.

### ***II. Définition du produit***

Tous les stages organisés par l'école de voile de la Société des Régates d'Antibes se déroulent du lundi au vendredi (inclus) sauf cas exceptionnel précisé à la réservation. Le client s'engage pour TOUTES les demi-journées de pratique prévues à l'origine du stage.

### ***III. Inscription***

La tarification inclut l'encadrement, le Passeport Voile Régionalisé (P.V.R.) et la totalité du matériel nautique nécessaire à la navigation.  
L'âge minimum pour l'ensemble des activités est indiqué lors de l'inscription (site, vente en ligne ou fiche d'inscription).  
**Aucune dérogation ne sera accordée.**

### ***IV. Utilisation de votre E-mail – conformément à la loi 78-17 et à toutes ses modifications jusqu'à la loi 2017-55 et à l'Article 32 du Règlement Européen.***

Dans le cadre de la délivrance d'un titre fédéral d'assurance (P.V.R.), il nous est obligatoire de transmettre un E-mail à la Fédération Française de Voile. Si vous ne souhaitez pas diffusé votre E-mail, vous ne recevrez aucune confirmation, mais cela n'empêche pas votre inscription.  
Il est possible que nous utilisions votre E-mail pour une communication interne au club (envoi d'informations, de promotions ou autres).  
Votre E-mail ne sera en aucun cas utilisé autrement.  
Votre E-mail ne sera en aucun cas donné ou vendu à des personnes ou organismes extérieurs à la Société des Régates d'Antibes.

### ***V. Réservation***

Une réservation doit se faire :  
Via le site de vente en ligne, par mail à : [ecoledevoile@sr-antibes.fr](mailto:ecoledevoile@sr-antibes.fr) ou courrier postal en joignant la fiche d'inscription remplie ou au comptoir de l'école de voile.  
**Aucune réservation et/ou inscription ne s'effectuera par téléphone.**  
**La réservation devient effective à compter de la réception du règlement, confirmée par l'école de voile.**  
**Dans tous les cas, le règlement devra être effectué avant le début du stage.**

### ***VI. Annulation par le pratiquant***

Au-delà de 14 jours précédant le début du stage : Remboursement sous la forme d'un avoir.  
Entre 0 et 14 jours précédant le début du stage : Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.  
**Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé à compter du premier jour de stage.**

### ***VII. Annulation par le club pour cause d'intempéries (règlement intérieur)***

L'annulation partielle ou totale d'une séance pour des raisons de sécurité relève de la seule responsabilité du Chef de Base ou du RTQ désigné.  
Cette annulation faisant partie intégrante d'une activité de pleine nature, elle ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir. Cependant, dans un souci de qualité de service, et dès que cela est rendu possible par les effectifs ou la programmation des activités, le chef de base aura autorité pour organiser une ou plusieurs séances de récupération.

### ***VIII. Savoir nager conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015***

Le pratiquant ou son représentant légal atteste de la capacité à s'immerger et à nager 25 mètres.  
Seuls les « Moussaillons » en sont exemptés car équipés de brassières 100 N.

## ***Informations complémentaires***

### ***IX. Vestiaires et utilisation***

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou d'incident intervenant en dehors de l'activité elle-même. L'accès et l'utilisation des vestiaires sont exclusivement réservés aux membres de la S.R.A., aux pratiquants de l'école de voile et à leurs accompagnants.

### ***X. Habillement obligatoire et conseillé***

Les chaussures (chaussons de navigation ou autres) sont OBLIGATOIRES compte tenu de la manipulation des embarcations avant et après la navigation.  
Il est conseillé de se vêtir d'un tee-shirt, d'une casquette, d'un short de bain ainsi que de lunettes de soleil.  
La crème solaire est indispensable pour se protéger des rayons du soleil, en mettre est conseillé durant l'ensemble de l'année.

### ***XI. Information photographies***

A titre d'information, la société BLACK BOX PHOTO prendra des photographies des pratiquants pendant le stage. Ces photographies sont destinées uniquement à la vente en directe (sur place pendant la semaine de stage) aux élèves de l'école de voile et ne serviront en aucun cas à autre chose.  
**En cas de refus de votre part,** veuillez en informer les photographes sur leur stand de l'école de voile. Une note d'information sera affichée à l'entrée de l'école de voile vous informant des jours de présence des photographes, des jours de prise de vue ainsi que des jours de vente.